



Formation obligatoire Directive Distribution d'Assurance

Appréhender les différents acteurs de la distribution d'assurance

Formation éligible aux exigences de l'arrêté du 26 septembre 2018 relatif à la liste des compétences éligibles pour des actions de formation ou de développement professionnel continu prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances

DURÉE

1 jour (soit 8 heures)
8h / jour – 8h30-12h30 / 13h30-17h30

PRIX

477 € HT par participant
Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance, personnel des entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance.

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Questionnaire de satisfaction
En fin de formation, le stagiaire s'auto-évalue, en remplissant la grille de compétences de l'attestation de fin de formation

PLUS D'INFOS

Tél. : 09 69 32 08 05
Mail : formation@ofib.fr
www.ofib.fr

OBJECTIFS

- ✓ Identifier le rôle des acteurs et obligations en cas de contrôle

PROGRAMME

- ✓ Acteurs de l'assurance
- ✓ Principales branches de l'assurance
- ✓ EIOPA
- ✓ ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
- ✓ Procédure de contrôle
- ✓ Contestations et sanctions



VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF
- ✓ L'OFIB est un organisme de formation certifié DATADOCK
- ✓ L'OFIB est un organisme de formation qualifié 1C BANQUE, ASSURANCE, IMMOBILIER par ISQ-OPQF



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.

OFIB - 62 Boulevard Alexandre et Marie Oyon - 72000 LE MANS
Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 01107 72 auprès du Préfet de Région Pays de la Loire. Et cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat